

+

# Les Relais Petite Enfance



*La qualité d'accueil  
des enfants en priorité !*

Au service des assistant(e)s maternel(le)s et des parents, les RELAIS sont des « lieux ressources » de proximité, portés par la volonté de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales. Son action s'étend sur les 44 communes qui composent l'Agglomération.

# pour les PARENTS

Nous vous informons sur...



## LE MODE D'ACCUEIL

- Les différents modes d'accueil adaptés à votre enfant et à vos besoins.
- La liste actualisée des assistant(e)s maternel(le)s agré(é)es du territoire.
- Orientation vers le site de la Caf monenfant.fr

## LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Vos droits et obligations en tant que «parent employeur».
- L'aide au recrutement d'un(e) professionnel(le) de la petite enfance de l'accueil individuel.
- L'accompagnement dans les démarches administratives contrat de travail, volet Pajemploi...
- La mise en relation avec les institutions compétentes en matière de droit du travail.

## VOS DÉMARCHES

- La rémunération (salaire, mensualisation), la convention collective, les indemnités (entretien, alimentation, frais kilométriques...), les congés et jours fériés.



## LE RELAIS ::::

### UN LIEU D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Pour toute question liée à l'accueil individuel de votre enfant, un(e) professionnel(le) est à votre écoute.

Vous pouvez aussi être accueillis au Relais Petite Enfance pour des entretiens personnalisés, sur rendez-vous.

pour les

# ASSISTANTES MATERNELLES

connaître vos droits  
et obligations



- Consulter les textes réglementant la profession :
  - convention collective
  - code du travail
  - code de l'action sociale et de la famille
- Obtenir toutes les informations concernant l'agrément.
- Obtenir des informations sur le site de la caf monenfmat.fr.

## LE RELAIS, lieu de documentation

- Consultation et obtention d'informations dans de nombreux domaines touchant à votre métier.

## LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE

### LE RELAIS, lieu de dialogue et d'échange pour

- favoriser les rencontres et les partages d'expériences entre assistant(e)s maternel(le)s.
- organiser des matinées d'éveil qui s'adressent à l'enfant accompagné de son assistant(e) maternel(le).
- proposer des échanges professionnels (analyse de la pratique) animés par un psychologue, des soirées thématiques.

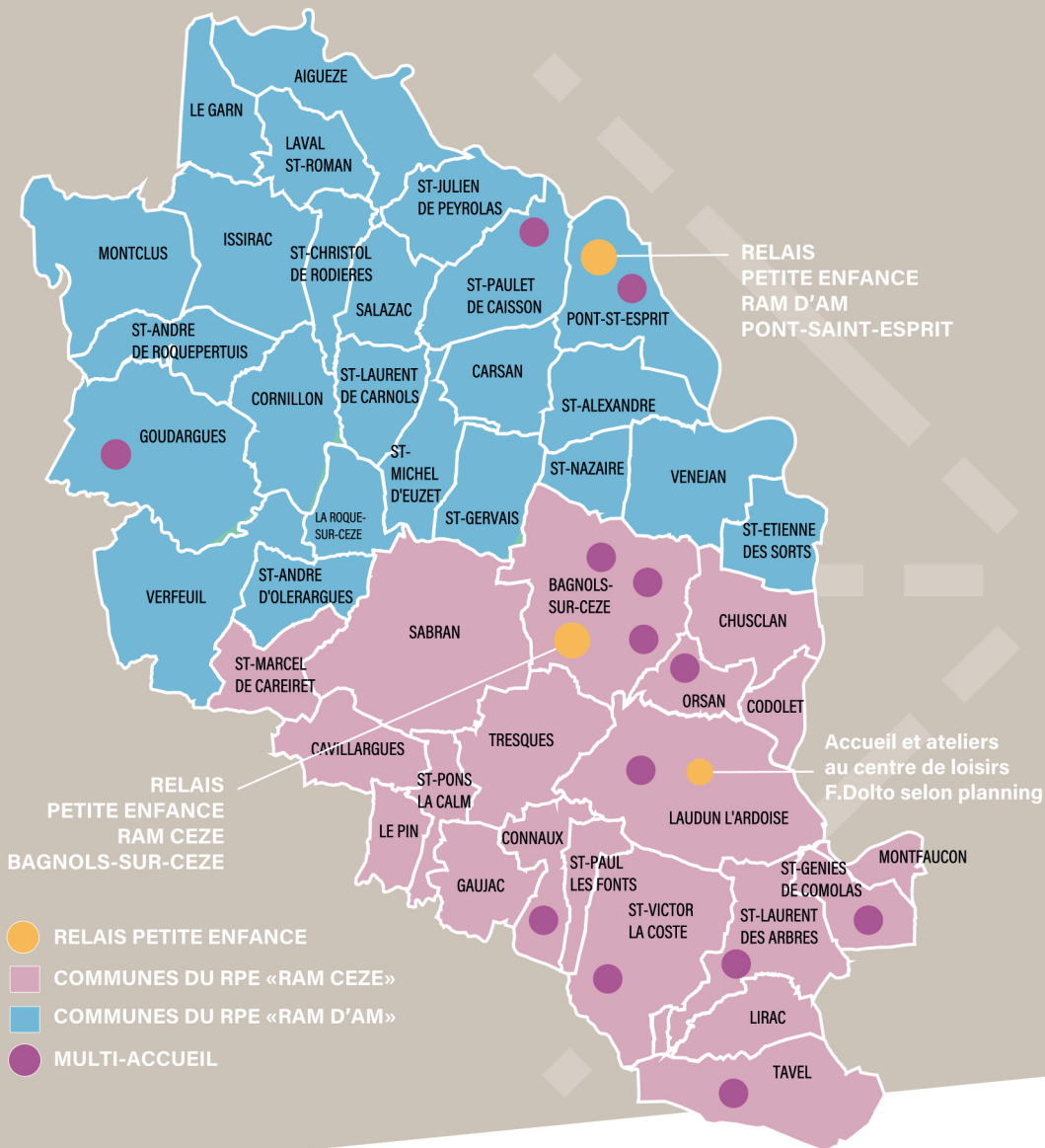
pour les

# ENFANTS



- Offrir un lieu de socialisation et d'échanges
- Proposer des animations et des activités d'éveil

Les Relais Petite Enfance sont ouverts  
 aux parents, enfants et assistant(e)s maternel(le)s  
 de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.



**Communauté d'agglomération du Gard rhodanien**  
**Pôle Famille et solidarités**

1717 route d'Avignon, 30200 Bagnols-sur-Cèze  
 Tél. : 04 66 79 01 02

[gardrhodanien.fr](http://gardrhodanien.fr)

# Le Planning

Relais Petite Enfance  
Pont-St-Esprit

## INFOS :

Tél : 04 66 89 61 28  
rampse@gardrhodanien.fr  
adresse : 13, Chemin de Gaujac,  
30130 Pont-Saint-Esprit

	Matin	Après-midi
Lundi	<b>Matinée d'éveil</b> sur inscription 9h15 > 11h15 <b>Secrétariat ouvert</b> 9h > 12h	<b>Permanences administratives</b> 13h > 16h45 <b>Sur rendez-vous</b>
Mardi	<b>Secrétariat ouvert</b> 9h > 12h	<b>Secrétariat ouvert</b> 13h30 > 17h30
Mercredi	<b>Matinée d'éveil</b> sur inscription 9h15 > 11h15	<b>Permanences administratives</b> 13h > 16h45 <b>Sur rendez-vous</b>
Jeudi	<b>Matinée d'éveil</b> sur inscription ou <b>Permanences administratives</b> <b>Sur rendez-vous</b> 9h > 12h	<b>Secrétariat ouvert</b> 13h30 > 17h30
Vendredi	<b>Secrétariat ouvert</b> 9h > 12h	<b>Secrétariat ouvert</b> 13h30 > 17h30

# Le Planning

Relais Petite Enfance  
**Bagnols-sur-Cèze**  
**Laudun-l'Ardoise**

## INFOS :

Tél : 09 72 96 49 36

06 67 18 48 39

rambc@gardrhodanien.fr

adresse : Descente des Perrières,

30200 Bagnols-sur-Cèze

	Matin	Après-midi
Lundi	<p><b>Matinée d'éveil B/C</b> sur inscription 9h15 &gt; 11h15 <b>Secrétariat ouvert sur PSE</b> 9h &gt; 12h</p>	<p><b>Permanences administratives</b> <b>B/C</b> 13h &gt; 16h45 (Adaptabilités des horaires sur RDV)</p>
Mardi	<p><b>Matinées d'éveil B/C et Laudun</b> sur inscription 9h15 &gt; 11h15 <b>Secrétariat ouvert</b> 9h &gt; 12h</p>	<p><b>Permanences administratives</b> <b>B/C</b> 13h &gt; 16h45 (Adaptabilités des horaires sur RDV)</p>
Mercredi	<p><b>Matinée d'éveil sur le territoire</b> sur inscription 9h15 &gt; 11h15 <b>Secrétariat ouvert sur PSE</b> 9h &gt; 12h</p>	<p><b>Permanences administratives</b> <b>B/C</b> 13h &gt; 16h45 (Adaptabilités des horaires sur RDV)</p>
Jedi	<p><b>Matinée d'éveil B/C</b> sur inscription 9h15 &gt; 11h15 <b>Secrétariat ouvert sur PSE</b> 9h &gt; 12h</p>	<p><b>Permanences administratives</b> <b>B/C</b> 13h &gt; 16h45 (Adaptabilités des horaires sur RDV)</p>
Vendredi	<p><b>Permanences administratives</b> <b>B/C</b> 9h-12h15 (sur RDV)</p>	<p><b>Permanences administratives</b> <b>B/C</b> 13h &gt; 16h45 (Adaptabilités des horaires sur RDV)</p>